

Tarifs et conditions tarifaires des visites de classement de meublés

Les avantages du classement

- Un avantage fiscal ! Les revenus liés à la location de logements meublés classés « meublé de tourisme » dans le cadre d'un régime micro-entreprise.
- Je peux m'affilier à l'ANCV (chèques-vacances).
- Je garantie la qualité de l'hébergement à mes clients et je suis reconnu comme loueur professionnel. Le classement en étoiles étant l'un des principaux critères de choix du vacancier, il est assuré de passer un séjour dans une location qui est contrôlée régulièrement.

Nombre de meublés à visiter	Tarif par meublé
De 1 à 3 meublés (si visite le même jour au même endroit)	100 €
4 ^{ème} meublé et suivants (si visite le même jour au même endroit)	50 €
Contre-visite	50 €

Ces tarifs comprennent :

- La préparation de la grille de classement et des documents nécessaires à la demande de classement.
- La visite de contrôle (frais de déplacement compris).
- Envoi au propriétaire du rapport de visite (rapport de contrôle Annexe I), de la grille de contrôle (Annexe II) et de la décision de classement sous format papier ou numérique.

NB :

- Tout rendez-vous non annulé 24h avant la date de visite sera facturé
- Les chèques sont encaissés après la visite.